**RÉSILIATION ANTICIPÉE PAR LE LOCATAIRE D’UN BAIL DE LOGEMENT ÉTUDIANT AVANT SON ENTRÉE EN JOUISSANCE EFFECTIVE[[1]](#footnote-2)**

……………………………………………..

……………………………………………..

……………………………………………..

……………………………………………..

……………………………………………..

*(coordonnées du locataire)[[2]](#footnote-3)*

……………………………………………..

……………………………………………..

……………………………………………..

……………………………………………..

……………………………………………..

*(coordonnées du bailleur)*

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC OU SANS ACCUSÉ DE RÉCEPTION / COURRIER SIMPLE[[3]](#footnote-4)

……………………………, le …………………………… *(lieu, date)*

Chère Madame, cher Monsieur,

**Objet : Résiliation du contrat avant mon entrée en jouissance effective des lieux**

Je fais référence à notre contrat de bail concernant le bien situé (*adresse complète*), signé le (*date*) et qui fixe mon entrée en jouissance effective dans le bien au (*date*).

Je vous fais part de ma décision de résilier le contrat de bail qui nous lie pour les raisons suivantes : (*exposer brièvement quels sont ces justes motifs et les démontrer*).

Cette décision se base sur l’article 256, § 5 du Code bruxellois du Logement qui prévoit cette faculté de résiliation jusqu’à un mois avant mon entrée en jouissance effective dans les lieux.

En conséquence, je dois vous verser une indemnité qui est équivalente à un mois de loyer.

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

*(signature du locataire)*

1. Le Code bruxellois du Logement prévoit que la date de l’entrée en jouissance effective soit précisée dans le bail. [↑](#footnote-ref-2)
2. Il est possible que la décision de résilier anticipativement le contrat n’émane pas nécessairement de l’étudiant, mais de celui qui a conclu le bail pour son compte. [↑](#footnote-ref-3)
3. Indiquer le mode d’envoi de la présente décision. L’envoi recommandé avec accusé de réception est vivement conseillé pour disposer d’une preuve de l’envoi et de sa date. [↑](#footnote-ref-4)